

## CYCLE DE REUNION CONSACRE AUX REVENDICATIONS DES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES

### - Note d'orientation à l'attention des éditeurs, des prestataires et des associations -

*La présente note rend compte d'une part, des engagements pris par le Conseil dans le cadre de l'étude relative au contrôle du respect et de la qualité des obligations des chaînes en matière d'accessibilité des programmes, qui a été menée par Avametrie entre les mois de septembre et de novembre 2016, et, d'autre part, des constats dressés dans le cadre de cette étude s'agissant des programmes destinés aux personnes sourdes ou malentendantes.*

#### **I. Les engagements pris par le CSA**

Pour rappel, dans le cadre de l'étude relative au contrôle du respect et de la qualité des obligations des chaînes en matière d'accessibilité des programmes (cf. annexe 1), publiée le 19 avril 2017, le Conseil s'est notamment engagé à :

- ❖ Restituer les principaux résultats de l'étude, dans le courant du premier semestre 2017, d'une part, aux chaînes de télévision concernées (y compris, dans le détail de l'analyse faite par Avametrie pour chacune d'entre elles) et, d'autre part, aux principales associations de personnes en situation de handicap visuel ou auditif ainsi qu'au Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) ;
- ❖ Dans le cadre de la charte relative à l'audiodescription, rencontrer les auteurs ainsi que les associations de personnes aveugles ou malvoyantes afin de procéder, si nécessaire, à la révision de cette dernière.

#### **II. Les constats dressés dans le cadre de l'étude s'agissant de l'accessibilité des programmes pour les personnes en situation de handicap auditif**

Dans le cadre de l'étude, trois constats ont été dressés s'agissant de l'accessibilité des programmes pour les personnes en situation de handicap auditif :

- ❖ **Premier constat** : la bonne qualité du sous-titrage des programmes diffusés en différé et les difficultés persistantes concernant le sous-titrage en direct ;
- ❖ **Deuxième constat** : une qualité peu satisfaisante et un volume encore trop faible de programmes interprétés en Langue des Signes Française ;
- ❖ **Troisième constat** : la très faible proportion de programmes consacrés à l'actualité électorale rendus accessibles (sous-titres et LSF) - le cas des débats politiques.

Ces trois constats semblent correspondre aux revendications des personnes sourdes ou malentendantes, qui de manière générale dénoncent d'une part, le nombre insuffisant de programmes traduits en Langue des Signes Française (LSF) proposés par les chaînes de télévision et, d'autre part, la mauvaise qualité, voire l'absence, du sous-titrage proposé par les chaînes qui ont des obligations en la matière.

### **III. Organisation du cycle de réunions consacré aux personnes sourdes ou malentendantes**

- 1. Première réunion, le 19 juin** - Réunion avec les chaînes et leurs prestataires qui sera l'occasion d'évoquer leurs résultats, leurs difficultés et leurs engagements en matière d'accessibilité ;
- 2. Deuxième réunion, le 30 juin** - Réunion avec les principales associations de personnes sourdes ou malentendantes : elles pourront présenter leurs revendications, réagir au compte rendu de la précédente réunion avec les chaînes etc. ;
- 3. Troisième réunion, le 6 juillet** - Réunion avec les représentants des chaînes et des associations afin de dresser le bilan du cycle de réunions.